



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent de la défense nationale

NDDN • NUMÉRO 014 • 2^e SESSION • 39^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 28 février 2008

Président

M. Rick Casson

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent de la défense nationale

Le jeudi 28 février 2008

• (1650)

[Traduction]

Le président (M. Rick Casson (Lethbridge, PCC)): Je déclare la séance ouverte.

Le greffier a en mains la motion que propose M. Hawn. J'aimerais qu'il nous la lise.

Mme Dawn Black (New Westminster—Coquitlam, NPD): Monsieur le président, ma motion ne devrait-elle pas être traitée en premier? J'attends depuis longtemps.

Le président: Est-ce que ça vous dérange...

Mme Dawn Black: Oui. Ça traîne depuis déjà quelques semaines.

Le président: D'accord, madame Black. C'est ce que nous ferons.

Mme Dawn Black: Merci.

Le président: La parole est à vous, madame Black.

Mme Dawn Black: Claude a un amendement.

Le président: Monsieur Bachand.

[Français]

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Je ne veux pas faire le fin finaud, monsieur le président, mais l'amendement que j'ai à proposer vise à rendre la proposition conforme à la réalité. La motion de Mme Black dit que ces témoins vont comparaître aujourd'hui, le 28 février. C'est impossible. Pour rendre la motion plus conforme à la réalité, j'écrirais « dès que possible » au lieu de « lors de la réunion régulière qui se tiendra le 28 février 2008 ».

[Traduction]

Le président: Je tiens simplement à préciser que l'amendement proposé par M. Bachand vise à substituer aux mots « lors de la réunion régulière qui se tiendra le 28 février 2008 » des mots « dès que possible » dans la motion de Mme Black.

(L'amendement est adopté.)

Le président: La motion modifiée demande que, dans le cadre de son étude sur les services de santé offerts au personnel des Forces canadiennes, en particulier dans le cas des troubles de stress post-traumatique, le Comité permanent de la défense nationale invite Mmes Cindy Smith-Macdonald et Ann le Clair à comparaître dès que possible.

Souhaitez-vous en discuter?

Tous ceux qui sont pour? Quatre pour et quatre contre... Ne faites pas ça, je vous prie. Le reste d'entre vous comptent-ils voter ou s'abstenir sur cette question?

Des voix: Oh, oh!

Le président: Passons de nouveau au vote. Tous ceux qui sont pour, veuillez vous manifester...

L'hon. Denis Coderre (Bourassa, Lib.): J'ai d'abord une question à poser, monsieur le président. Est-ce que cela signifie que vos deux noms seront ceux de l'autre motion?

Mme Dawn Black: Absolument.

L'hon. Denis Coderre: D'accord.

Le président: Tous ceux qui sont pour? Et c'est la dernière fois que je le demande.

(La motion est adoptée par 6 voix contre 4.)

Le président: Samy, pourriez-vous lire l'autre motion?

Le greffier du comité (M. Samy Agha): That, during two in camera meetings the committee receive testimonial from individual soldiers and families regarding its study if canadian forces headline services, with an emphasis on PTSD, and that committee membres propose a maximum of 16 names — eight individual soldiers and eight family membres to the clerk.

• (1655)

Mme Dawn Black: Je ne crois pas que nous allons en entendre autant.

M. Claude Bachand: Pourrions-nous maintenant l'avoir en français?

Le président: N'a-t-elle pas été traduite?

M. Claude Bachand: Oui, mais la motion écrite est en anglais. Pouvons-nous l'avoir en français?

Le greffier: Bien sûr. Si vous voulez, je peux vous la traduire à vue. Je vais essayer de ne pas commettre d'erreurs.

Le président: Ce n'est peut-être pas ce qu'il veut.

[Français]

M. Claude Bachand: Dans la résolution, on parle de soldats, mais d'anciens soldats sont aussi atteints du syndrome post-traumatique. Se qualifient-ils pour venir au comité?

[Traduction]

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Anciens combattants.

M. Claude Bachand: Nous convoquons seulement des soldats, n'est-ce pas?

Mme Cheryl Gallant: Oui.

[Français]

M. Claude Bachand: Ce n'est pas ce qu'ils disent.

[Traduction]

Le président: Je pense qu'un soldat est un soldat.

Le greffier va lire la motion en français.

[Français]

Le greffier: Elle se lit ainsi :

Que, lors de deux (2) séances à huis clos, le Comité entende les témoignages de soldats à titre individuel et des membres de leurs familles dans le cadre de son étude sur les Services de santé offerts au personnel des Forces canadiennes, en particulier dans le cas des troubles de stress post-traumatique; et que les membres du Comité présentent les noms d'au plus seize (16) soldats à titre individuel et des membres de leurs familles au greffier.

M. Claude Bachand: J'aimerais qu'on adopte une motion de félicitations pour le greffier, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Monsieur Coderre.

[Français]

L'hon. Denis Coderre: J'ai une question à poser sur la motion. Si j'ai bien compris, les deux individus de la motion précédente font partie de cette liste. Est-ce exact?

[Traduction]

M. Claude Bachand: Il y a un problème. Qui choisira les 16 témoins? Chaque parti en sélectionnera quatre?

Le président: Nous ne voulions pas que...

M. Claude Bachand: ... chaque parti sélectionne ses témoins — nous proposons donc des noms au greffiers? Très bien.

L'hon. Denis Coderre: Les deux personnes de la motion précédente s'inscrivent dans cette liste. C'est exact?

Merci.

M. Laurie Hawn: Et nous vous garantissons qu'elles seront sur cette liste.

Mme Dawn Black: C'est ce pour quoi vous avez voté.

(La motion est adoptée.)

M. Laurie Hawn: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Je ne sais pas si c'est un rappel au Règlement ou un éclaircissement, mais je tiens à préciser que nous avons voté contre la motion de Mme Black en sachant que les deux témoins dont il était question dans sa motion s'inscriraient dans la motion que nous avons proposée, qui a d'ailleurs été adoptée à l'unanimité. Nous ne voulions surtout pas exclure ces deux femmes...

Hon. Denis Coderre: Il y avait un conflit entre les deux solitudes, mais nous l'avons réglé.

M. Laurie Hawn: Aviez-vous compris cela, Dawn?

Mme Dawn Black: Pas du tout.

M. Laurie Hawn: Permettez-moi de tirer les choses au clair, car si c'est soulevé à la Chambre, j'aurai des choses à dire là-dessus.

Nous avons voté contre votre motion car nous savions qu'en adoptant la deuxième motion, ces deux femmes seraient incluses dans le processus. Nous ne voulions aucunement les empêcher de comparaître devant le comité. Est-ce clair?

Mme Dawn Black: Essaieriez-vous de m'intimider ou de me menacer, car ça ressemble à ça.

M. Laurie Hawn: Non, je vous demande simplement si vous comprenez.

Mme Dawn Black: Je vous ai déjà dit ce que je comprenais, et maintenant, je dois vous rendre des comptes?

M. Laurie Hawn: Je veux m'assurer que vous comprenez bien.

Le président: Laurie, si vous parlez les deux en même temps, rien de ce que vous dites ne sera consigné. Comprenez-vous que c'est impossible?

Je crois que nous comprenons tous les deux versions de l'histoire, et si c'est soulevé à la Chambre, vous devrez tous deux justifier ce que vous faites. Et en parlant les deux en même temps, vous n'aidez pas les interprètes. D'une part, vos propos ne figurent pas au compte rendu et, d'autre part, vous dérangent le comité. Je vous prierais donc d'être patients.

Quelques députés ont déjà proposé des noms — notamment vous, madame Gallant —, alors revoyez vos listes et assurez-vous que c'est exactement ce que vous voulez faire.

Merci.

Nous avons maintenant une liste complète de témoins qui a été dressée par nos attachés de recherche. Elle est très longue et nos quatre prochaines séances sont déjà organisées. Nous avons déjà entendu quelques-uns d'entre eux, et ceux-ci sont surlignés. Souhaitez-vous en discuter maintenant ou est-ce assez pour aujourd'hui?

● (1700)

M. Laurie Hawn: Monsieur le président, si nous voulons en discuter, ne devrions-nous pas le faire à huis clos?

Le président: Oui, je suppose que ce serait préférable. Veuillez m'excuser.

L'hon. Denis Coderre: Pourrions-nous parler en même temps? J'aimerais voir qui... [Inaudible].

Le président: Non.

Avant que nous poursuivions à huis clos...

Mme Cheryl Gallant: J'invoque le Règlement. Avant que nous allions à huis clos, monsieur le président, je tiens à dire que nous nous étions entendus pour ne pas dévoiler le nom des soldats. En lisant la motion, je remarque que ce n'est pas le cas.

Mme Dawn Black: Il en avait déjà été question, Cheryl, lors de la dernière séance.

Le président: Il y avait un avis de motion.

Souhaitez-vous que nous examinions la question en comité plénier ou préférez-vous reporter cette discussion à plus tard?

L'hon. Denis Coderre: J'aimerais simplement connaître la date limite pour proposer des noms. La prochaine séance?

Le président: Avant de retourner en comité plénier, nous allons interrompre la séance quelques minutes pour reprendre à huis clos.

Je le dis sans cesse. Je vous prie de m'excuser. C'est un relent du passé.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.